

En conformité avec l'article L.5121-1-3 du code de la santé publique, ci-après la liste des principes actifs des médicaments dont ALK-Abelló est le responsable de la mise sur le marché

<b>Désignation des principes actifs</b>	<b>Nom des spécialités correspondantes</b>
Extrait allergénique de pollen de fléole des prés	GRAZAX® 75 000 SQ-T, lyophilisat oral
Adrénaline (sous forme de tartrate d'adrénaline)	JEXT® 150 microgrammes, solution injectable en stylo prérempli JEXT® 300 microgrammes, solution injectable en stylo prérempli
Dichlorhydrate d'histamine/Pas de substance active	SOLUPRICK® CONTROLE POSITIF 10 mg/ml / SOLUPRICK® CONTROLE NEGATIF, solutions pour prick-test cutané
Extrait allergénique de pollen de fléole des prés	SOLUPRICK SQ® extrait allergénique de pollen de fléole des prés ( <i>Phleum pratense</i> ) 10 HEP, solution pour prick-test cutané
Extrait allergénique d'acariens de la poussière de maison <i>Dermatophagoides pteronyssinus</i> et <i>Dermatophagoides farinae</i>	ACARIZAX® 12 SQ-HDM, lyophilisat oral

\* Spécialités non commercialisées en France